



Au Conseil communal
de Lausanne
1000 LAUSANNE

Lausanne, le 16 mai 2011
F. 6/3-cl - CLP/Fodovi

Domaine des Saugealles, projet de construction d'une nouvelle fosse à lisier, d'une nouvelle étable, d'un local pour le conditionnement du lait et réfection des aménagements extérieurs – Ouverture d'un compte d'attente

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Le service des FoDoVi, en collaboration avec le fermier du domaine des Saugealles, étudie actuellement le projet de réaliser plusieurs nouveaux équipements sur le domaine précité, à savoir :

- la construction d'une nouvelle fosse à lisier d'environ 800 m³ afin d'assurer une capacité de stockage des lisiers de la ferme ainsi que des jus résiduels des cosubstrats digérés dans l'installation de biogaz ;
- la construction d'une nouvelle étable moderne en stabulation libre, adossée au rural existant, qui permettra d'améliorer les conditions de détention du bétail et de rationaliser le travail du fermier ;
- l'aménagement d'un petit local de conditionnement du lait dans le rural ;
- la réfection des aménagements extérieurs de manière à permettre un circuit en « dur » autour de la ferme pour améliorer et sécuriser le transport et la manutention des cosubstrats destinés à l'installation de biogaz.

Ces différents travaux sur le domaine des Saugealles figurent au plan des investissements 2011 pour un montant de 300'000.- francs. Ce montant représente la part estimée de la Ville de Lausanne, propriétaire, au coût total des travaux, sachant que le fermier supportera l'autre partie. A relever encore que le fermier et maintenant aussi la propriétaire, selon la nouvelle Loi cantonale sur l'agriculture entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011, devraient pouvoir bénéficier des aides cantonales et fédérales au financement des projets agricoles (fonds prêtés sans intérêt).

Municipalité de Lausanne
Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

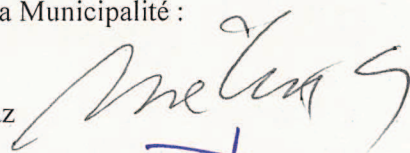
Afin de pouvoir finaliser le projet définitif de ces travaux, de préparer les appels d'offres et le dossier d'enquête, il est nécessaire d'ouvrir un compte d'attente de 30'000.- francs. Ce montant, qui sera ensuite balancé par imputation sur le crédit demandé au Conseil communal, permettra de couvrir les frais d'étude du projet.

Conformément à l'art. 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est prononcée favorablement à ce sujet dans sa séance du 2 mai 2011.

La Municipalité vous remercie de prendre acte de la présente communication et vous prie d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, ses salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz



Le secrétaire :
Christian Zutter

